

Bangkok, le vendredi 5 juillet 2024

Procès-verbal du Conseil d'Établissement du 20 juin 2024 en salle d'études du secondaire

Le Conseil d'Établissement est présidé par M. Yvan SCHMITT, Proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 17h10. Le quorum est atteint (16 membres votants).

Membres présents

Mme Eve LUBIN – Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
M. Yvan SCHMITT – Proviseur
M. Blaise FENART – Directeur du Primaire
M. Christophe MONIER – Directeur Administratif et Financier
Mme Chamila BALBOLIA – Proviseure adjointe
M. Thomas YVON – CPE
Mme Julie PIAU – Représentante des personnels non enseignants
M. Grégoire FISCHER – Représentant des enseignants du primaire
Mme Radia CHAABA - Représentante des enseignants du primaire
M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ - Représentant des enseignants du secondaire
Mme Perrine VALAYER – Représentante des enseignants du secondaire
Mme Audrey YENSUDCHAI - Représentante des enseignants du secondaire
M. Éric DUCHOSSOY - Représentant des parents d'élèves
M. Jean MAURY - Représentant des parents d'élèves
M. Grégory PLACÉ - Représentant des parents d'élèves
M. Patric RENAULT - Représentant des parents d'élèves
M. Alexis RODET - Représentant des élèves du secondaire
M. Léo OLYAN - Représentant des élèves du secondaire

Membres invité(e)s avec voix consultative

Mme Chananao VARUNYOU – Proviseure thaïe
M. Isadore REAUD – School Manager
Mme Geneviève FAMY – Membre du Bureau de l'APE
M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK PELLAUMAIL - Membre du Bureau de l'APE

Membres excusé(e)s

M. Guillaume CARIO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE, Chef du secteur Asie
Madame Magosha FREQUELIN – Attachée de coopération – Ambassade de France
Mme Carole JOSSE – Consule de France
Mme Anne-Hélène LOUAZEL - Représentante des enseignants du secondaire
M. Julien RAYBAUD-GINES - Représentant des parents d'élèves
M. Thomas SÉRÈNE – Vice-président du CVL
M. Claude BAUCHET - Conseiller consulaire
M. Christian CHEVRIER - Conseiller consulaire
M. Marc LAVAL - Conseiller consulaire

1) Approbation de l'ordre du jour

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du PV du Conseil d'Établissement en date du 8 février 2024
4. Bilan de l'année scolaire 2023-2024
5. Préparation de la rentrée 2024 - année scolaire 2024-2025
 - Effectifs et structures
 - Organisation des enseignements
 - Coordinations et IMP
6. Modifications du règlement intérieur (modifications des horaires de cours) : avis
7. Questions diverses

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention :	Contre :	Pour : 16
--------------	--------------	----------	-----------

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur propose que le PV soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, Mme BALBOLIA, Proviseure adjointe.

Votants : 16	Abstention :	Contre :	Pour : 16
--------------	--------------	----------	-----------

3) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Établissement du 8 février 2024

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

4) Bilan de l'année scolaire 2023-2024 (information)

Le document « Bilan de l'année » a été envoyé avant la réunion, il permet de retrouver, de manière non exhaustive, les très nombreuses activités du lycée.

Le document retrace l'activité administrative et pédagogique du lycée et démontre la richesse et la diversité des projets menés.

Certains points méritent à mon sens d'être soulignés :

- La variété, la quantité et la richesse des projets pédagogiques tant au primaire qu'au secondaire
- La vraie dynamique sportive qui s'est progressivement mise en place même s'il convient de la réguler avec le déroulement des activités classiques des cours
- La vraie place donnée à l'écoute et à l'investissement de nos élèves dans la vie de l'établissement, que ce soit par la vie des instances (CVC-CVL-CESC- E3D) ou à travers les éco-délégués et les

- élèves rédacteurs de Bangkok +66
- La place importante donnée à la prévention et l'éducation à la santé
- La place qu'occupe pleinement le LFIB au sein de la zone Asie Pacifique avec l'accueil de 4 PROZAP : 3 PROZAP sportifs et l'interCVL
- La place qu'occupe pleinement le LFIB au sein de la zone Asie Pacifique avec l'organisation et l'accueil de 15 stages régionaux de formation continue
- La forte mobilisation des personnels du LFIB vers ces actions de formation puisque 42 personnels ont participé cette année à une action de formation continue.

Une version mise à jour avec les résultats des examens sera envoyée avec le PV de cette réunion après les résultats des examens du DNB et du Baccalauréat. Le bilan des orientations sera également mis à jour.

Suite à l'arrivée de Mme YENSUDCHAI et de M. MAURY, le Conseil d'établissement passe à 18 votants.

5) Préparation de la rentrée 2024 : avis

5.1 Effectifs et structure pédagogique

L'effectif prévisionnel à la date du 20 juin est de 1 020 élèves.

La structure pédagogique à l'école primaire prévoit :

Maternelle	Effectif prévisionnel	Divisions
PS	20	1
MS	32	1.5
GS	58	2.5

Élémentaire	Effectif prévisionnel	Divisions
CP	80	4
CE1	96	4.5
CE2	85	3.5
CM1	90	4
CM2	89	4

- **5 classes en maternelle pour 110 élèves**
 - 1 PS
 - 1 MS
 - 1 MS / GS
 - 2GS

- **20 classes à l'école élémentaire pour 440 élèves**
 - 4 CP
 - 4 CE 1
 - 1 CE1 / CE2
 - 3 CE2
 - 4 CM1
 - 4 CM2

La structure pédagogique au secondaire prévoit

	Effectif prévisionnel	Divisions
6ème	75	3
5ème	98	4
4ème	60	3
3ème	68	3
2nde	64	3
1ère	56	3
Terminale	49	2

	Effectif prévisionnel	Divisions
Collège	301	13
Lycée	169	8
TOTAL	467	21

- **13 classes au collège pour 301 élèves**
 - 3 classes de 6^{ème}
 - 4 classes de 5^{ème}
 - 3 classes de 4^{ème}
 - 3 classes de 3^{ème}
- **8 classes au lycée pour 169 élèves**
 - 3 classes de 2^{nde}
 - 3 classes de 1^{ère}
 - 2 classes de terminale

M. FISCHER souhaite savoir ce qui a motivé ce choix de structure au Primaire.

M. FENART indique que la structure proposée tient compte des effectifs. En Maternelle, les effectifs ne nous permettent de maintenir 6 classes et nous devons prévoir une structure avec une classe à double niveau MS-GS.

En Élémentaire, si les premières prévisions d'effectifs nous laissent envisager fin mai la fermeture d'une classe, les récentes inscriptions et dépôt de dossier sur Eduka de potentielles nouvelles familles nous permettent de maintenir une structure à 20 classes. L'effectif important de CE1 nous contraint à prévoir un double-niveau CE1-CE2 pour nous permettre d'accueillir de potentielles nouvelles

inscriptions en CE1. Prévoir 4 classes de CE1 reviendrait à fermer la porte à toute nouvelle demande d'inscription sur ce niveau, l'effectif maximum théorique de 24 ayant été atteint.

La création de cette classe double-niveau entraîne des contraintes en terme d'emploi du temps et organisation des cours de langues. Mais la création de 5 classes ne résoudrait pas cette difficulté, la structure de l'école et l'organisation pédagogique étant conçues pour fonctionner idéalement avec 4 classes par niveau.

Enfin, la structure présentée correspond à un effectif de 22 élèves en moyenne par classe, ce qui est en adéquation avec le nombre de postes de détachés attribués par l'AEFE, qui se doit de veiller à la bonne utilisation des moyens mis à disposition par l'état français.

Mme YENSUDCHAI s'interroge sur le plafond maximum en termes d'effectif qui conduira à l'ouverture d'une classe supplémentaire en 6^{ème}.

Le Proviseur fait remarquer que la prévision à 75 élèves est très stable depuis plusieurs semaines 'il n'y a aucune nouvelle inscription en 6^{ème}. Nous constatons régulièrement que des arrivées peuvent également être compensées par des départs. A 25 élèves par classe il reste de la capacité d'inscription en cas d'inscription tardive cet été. Il est difficilement envisageable de prévoir une structure à 4 classes, soit 19 élèves par classe pour une hypothétique éventualité d'inscriptions tardives.

5.2 L'organisation des enseignements

L'organisation générale est inchangée au primaire avec :

- Les parcours langues avec la Section Internationale Britannique
- Dispositif FLSco

Le LFIB accueille un nombre d'élèves néo francophones.

Le Projet Personnalisé de Réussite en Langue est étendu à la classe de Grande Section pour les élèves dont le niveau de maîtrise de la langue française est fragile et pour lesquels une prise en charge en groupe de langue "français" sera prioritaire sur l'enseignement des autres langues proposées à la maternelle.

En complément des activités extra-scolaires ou des dispositifs de soutien existants (atelier de français, Coup de Pouce, AES spécifiques), Le LFIB organise en partenariat avec l'Alliance Française de Bangkok un camp d'intégration destiné aux élèves néo francophones nouvellement inscrits pour la rentrée 2024. Les élèves sont accueillis la dernière semaine d'août à l'école de 10h à 15h pour découvrir l'école, la langue française et faire connaissance avec les autres nouveaux élèves.

Le LFIB propose aussi des cours de FLE pour les parents, en partenariat avec l'Alliance Française de Bangkok. 3 sessions 16 séances ont été organisées tout au long de l'année scolaire 2023-2024. Il est prévu de reconduire ce dispositif pour l'année 2024-2025

Ces dispositifs sont payants.

L'organisation des **enseignements au secondaire** a été détaillée lors du conseil du secondaire qui s'est déroulé le mercredi 22 juin et renvoyée par courrier aux représentants des enseignants.

Les changements au secondaire à la rentrée 2024 sont les suivants :

Au collège :

- Nouvelle organisation des enseignements en 6^{ème} en français et mathématiques :
10 semaines en classe entière à partir de la rentrée puis 4 groupes pour 3 classes en 6^{ème} et 5 groupes pour 4 classes en 5^{ème}

M. RENAULT souhaite savoir si une telle organisation est actuellement mise en place au lycée. Question répondue par la négative par Mme VALAYER, qui précise par ailleurs que les classes sont déjà plus ou moins divisées en 1^{ère} et en Terminale pour tous les enseignements de spécialité.

- Nouvelle organisation de l'enseignement de l'HG en classe de 3^{ème} :
2 groupes de section classique (non SIB) en français à 3.5 h
2 groupes de SIB à 2.5h en français et 2h en anglais

Au lycée :

- Mise en place de 2h d'AP en français en 1^{ère}
- Mise en place d'une AP « orientation » en classe de terminale 1h / semaine
- Mise en place d'une AP « philosophie » en terminale 0.5h / semaine
- Ouverture de l'option « arts plastiques » en enseignement direct (3h / semaine)
1 groupe en 2^{nde} et 1 groupe en 1^{ère} et Terminale.

M. RENAULT souhaite savoir si l'organisation retenue sur le niveau 3^{ème} en histoire-géographie est un test pour l'année scolaire prochaine et pourquoi celle-ci n'est pas étendue aux niveaux inférieurs.

La structure pédagogique prévisionnelle du primaire a été présentée en en réunion de Conseil d'école le 17 juin et a recueilli un avis défavorable.

La structure pédagogique prévisionnelle du secondaire a été présentée en en réunion du Conseil du Second degré le 19 juin.

Mme VALAYER, représentante des enseignants prend la parole afin d'expliquer pourquoi les annonces concernant le choc des savoirs sont pour les enseignants inacceptables :

“La mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en 6ème et en 5ème à la rentrée 2024 (puis en 4ème et en 3ème à la rentrée 2025) à partir des résultats des évaluations nationales induisent un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la 6ème. La recherche démontre que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques.

L'éclatement du groupe classe dès la 6ème participe à casser le collectif de travail et produira sur de très jeunes enfants les effets délétères que l'on observe déjà au lycée.

Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la 6ème avec des regroupements de niveau, se poursuivra en 5ème avec la découverte des métiers notamment pour préparer les élèves les plus fragiles à se projeter dans le monde du travail, et se terminera avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en 2nde et l'année suivante dans une classe prépa-lycée qui risque de devenir un sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire, avec contrat de travail.

Cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire.

L'orientation est un travail au long cours et ne peut dépendre du premier examen de leur scolarité passé par les élèves.

Nous n'acceptons pas de laisser des tests stéréotypés définir le parcours scolaire de chaque élève dès la 6ème car la prétendue flexibilité du dispositif serait forcément marginale. Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École inclusive".

M. FISCHER, représentant des enseignants du primaire précise pourquoi les représentants des personnels vont voter « contre » la proposition de structure pédagogique : « l'ensemble des enseignants est déçu de se voir imposer une unique structure pédagogique qui semble répondre à une logique purement comptable sous-entendant une situation financière critique ».

D'un point de vue pédagogique et organisationnel, cette structure ne nous semble pas pertinente, source de difficultés et de contraintes, que nous avons listées lors du Conseil d'école du 17 juin.

L'équipe enseignante aurait souhaité que soit envisagée la possibilité d'ouvrir une classe de CE1 supplémentaire pour éviter la création d'un double niveau et des problèmes d'organisation des cours de langue sous-jacents. Cette projection donnerait des classes de CE1 à 19 élèves minimum, ce qui non seulement permettrait d'accueillir des élèves en cours d'année mais aussi d'accéder à des conditions d'apprentissage optimales : le cycle des apprentissages fondamentaux est le cycle sur lequel se fondent les compétences de base.

M. FENART précise que la création d'une cinquième classe de CE1 poserait tout autant si ce n'est plus de difficultés organisationnelles car le parcours langue en élémentaire est élaboré sur la base d'une structure à 4 classes par niveau.

Avis du Conseil d'établissement sur la structure pédagogique : avis favorable.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 8	Pour : 10
--------------	----------------	------------	-----------

5.3 Coordinations et IMP

Le Proviseur présente les dispositifs de coordination et les missions particulières des enseignants ainsi que leurs modalités de rémunération.

FORMATION	MISSION DE FORMATION	EF2D
EF2D Histoire-géographie	M. Alexandre BALET	AEFE 12h
EF2D Langues	Mme Magalie BOCQUET	AEFE 12h
EF2D Philosophie	Mme Anne-Hélène LOUAZEL	AEFE 12h

PARCOURS - REFERENTS	ENSEIGNANT / CPE	IMP
Référent numérique	M. Loris CAMPAN	1 IMP
Parcours avenir	Mme Chamila BALBOLIA	Provisure adjointe
Parcours d'Education Artistique et Culturel	Mme Virginie GALAS	1 IMP
Parcours éducation à la citoyenneté	Mme Fabienne FAURE	CPE
Parcours E3D	Mme Willy-Anne BYACHE	1 IMP
Parcours santé	Mme Perrine VALAYER	1 IMP
Référente égalité filles-garçons	Mme Chamila BALBOLIA	Provisure adjointe

COORDINATIONS	ENSEIGNANTS	IMP
Coordination de la SIB	M. Paul MASTERS	1 IMP
Coordination allemand	Mme Michèle FARAH	
Coordination anglais	Mme Audrey YENSUDCHAI	1 IMP
Coordination arts plastiques	Mme Virginie GALAS	
Coordination éducation musicale	M. Ruchakorn EURTIVONG	
Coordination EPS	M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ	1 IMP
Coordination espagnol	M. Antoni SABATE	
Coordination FLE au secondaire	M. Axel GAUTHIER	
Coordination Lettres - LCA	M. Arnaud PIROU-LANGLAIS	1 IMP
Coordination Histoire-géographie	M. Jean-Sébastien RAVON	1 IMP
Coordination Mandarin	Mme Léa MOGA	
Coordination Mathématiques	M. Laurent LISSAR	1 IMP
Coordination Philosophie	M. Alain GOUZY	
Coordination Physique-chimie	M. Georges GONCALVES	1 IMP
Coordination SES	M. Matthieu WATTE	
Coordination SVT	Mme Perrine VALAYER	1 IMP
Coordination Technologie	M. Laurent MOIGNE	1 IMP
Coordination thaïlandais	Mme Sojirat PAIREL	

Le Provisur soumet le tableau de coordination et l'attribution des IMP à la validation du Conseil d'établissement :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

6) Questions diverses

Des questions diverses ont été adressées par les **représentants des parents** :

Question 1 : Utilisation des téléphones en classe

J'ai du mal à comprendre pourquoi durant certaines classes, les téléphones sont utilisés, les exercices sont donnés sur Classroom et on demande à l'élève de faire l'exercice sur le téléphone. Où sont donc passés les papiers ? il y a suffisamment de technologie à la maison, en permanence, durant les vacances, et au LFIB l'élève utilise son téléphone même en classe, à la demande du professeur, et une fois ce téléphone utilisé, l'élève s'assiste du ChatGPT pour les réponses.

Question liée : L'utilisation des outils numériques

Plusieurs enseignants donnent des devoirs à la maison à faire en ligne, ou demandent aux élèves d'utiliser leur téléphone personnel en cours pour avoir accès à des documents, ce qui accroît de manière très importante le temps d'exposition des élèves aux écrans qui est pourtant un combat quotidien de nombreux parents. Aujourd'hui, de très nombreuses entreprises disposent de charte de droit à la déconnexion, il serait temps que le lycée s'engage dans une véritable réflexion sur l'usage du numérique et fasse en sorte que les élèves ne passent pas leurs soirées et leurs weekends devant un écran pour faire leurs devoirs.

Réponse du Proviseur – M. Yvan SCHMITT :

Cette question m'a amené à interroger les enseignants qui ont été nombreux à me répondre et qui ont apporté des réponses très différentes :

- *En sciences, les enseignants sont plusieurs à prohiber strictement l'utilisation du téléphone en classe mais en demandent l'utilisation pour scanner ou photographier leur travail à déposer dans Classroom.*
- *Tous les cours de technologie et de NSI sont numériques, les élève n'utilisent pas de papier.*
- *L'utilisation de ChatGPT est encouragée en spécialité NSI.*
- *Le téléphone peut être un outil de repli lorsque les salles informatiques ne sont pas disponibles.*
- *Un enseignant signale « le smartphone est un outil génial...si on en saisit les pleines potentialités. Car la question de l'usage à l'école est centrale : l'école est aussi dans son rôle en montrant que l'on peut s'en servir pour autre chose que jouer / Tiktok et Instagram.*

Enfin l'école va devoir apprendre aux élèves à utiliser intelligemment ChatGPT qui est déjà entré dans les usages.

Pour ce qui concerne l'usage des outils numériques pour faire ses devoirs, la question rejoint la question du temps de travail personnel des élèves qui s'ajoute bien sûr au temps passé en classe.

M. RENAULT, représentant des parents souhaite savoir pourquoi est-ce que des tablettes ou des Chromebook ou ordinateurs personnels en plus d'un accès à l'Internet via un réseau WiFi sur le campus ne seraient pas mis à disposition des élèves par le LFIB à partir de la 6e et contrôler par le LFIB? Ceci au lieu de l'usage de téléphone mobile personnel, etc., fournit par les parents et de façon aléatoire. Pas pour une augmentation du temps d'écran mais pour un accès égal et juste pour tous les étudiants et plus de contrôle.

Mme VALAYER s'y oppose fermement et souhaite que les élèves continuent d'écrire. C'est d'ailleurs plus généralement la position de l'école : favoriser la lecture sur support papier » et favoriser l'écriture ce qui correspondra aux formats des épreuves du baccalauréat.

M. FISCHER précise que nous avons à disposition des chariots de tablettes permettant à la fois de maintenir l'usage de l'écrit et de proposer des activités numériques.

Question 2 : les emplois du temps

Les emplois du temps de cette année ont été désastreux dans la plupart des niveaux du secondaire. Pour des raisons pratiques, tous nos enfants partent à la même heure le matin à l'école et il n'est pas rare qu'ils commencent leur journée par des heures de permanence. Celles-ci sont également fréquentes durant la journée repoussant d'autant la fin de la journée.

Des aménagements ont été faits en cours d'année dans certains niveaux ce qui tend à montrer que la réponse habituelle de la direction "on ne peut pas faire autrement" ne correspond pas vraiment à la réalité. Il est impératif que les emplois du temps soient optimisés l'année prochaine pour éviter les très nombreuses heures de permanence des élèves.

Réponse de la Proviseure adjointe – Mme Chamila BALBOLIA :

Il faut d'abord rappeler la complexité croissante de l'élaboration des EDT qui est soumise à de multiples contraintes et difficultés pour parvenir à répondre aux souhaits des élèves (choix des options et choix des combinaisons de spécialité) tout en respectant des contraintes institutionnelles (Exemple : ne pas organiser de cours pour les EF2D les jeudi et vendredi, répartition homogène des cours d'une même matière sur la semaine...).

Nous avons pris les dispositions nécessaires pour tenter d'améliorer les emplois du temps de l'année prochaine en anticipant davantage les répartitions de services entre enseignants.

Avec de nouveaux recrutements, nous serons en mesure pour certains niveaux de classe d'attribuer les cours de SIB à des enseignants différents. Cela permettra d'aligner les heures et de donner plus de souplesse lors de l'élaboration des emplois du temps.

Ce sera le cas en thaïlandais également avec le soutien de deux enseignants supplémentaires au collège.

Les enseignements optionnels seront placés autant que possible en fin de journée, de façon à ne pas pénaliser les autres élèves et ainsi éviter les heures de permanence.

Les emplois du temps seront optimisés autant que possible.

Il y a néanmoins trop d'options dans un cadre des 40 créneaux par semaine, certains cours optionnels (arts plastiques et EPS) seront donc organisés après 17h.

En cas de besoin, il sera possible d'approfondir des pistes proposées par des enseignants que nous n'avons pas pu faire aboutir pour cette fin d'année, comme par exemple utiliser la tranche 12h-13h qui pourrait devenir une heure de cours (avec une heure de pause ensuite).

Question 3 : les remplacements

Durant les deux premiers trimestres, de très nombreux cours ont été supprimés du fait de l'absence d'enseignant(e)s. Nous ne contestons pas le droit des enseignants à être malades, cependant, il est regrettable que rien n'ait été fait pour remplacer l'enseignante par un autre enseignant de la même discipline ou que les cours n'aient pas été rattrapés. Le fait que certaines absences aient concerné des élèves de troisième qui ont l'examen du DNB en fin d'année, et des élèves de seconde qui se préparent à prendre des enseignements de spécialité est très dommageable.

Réponse du Proviseur – M. Yvan SCHMITT, qui répond en deux temps :

- *Sur les non remplacements : le Proviseur rappelle qu'il ne dispose pas de vivier extérieur et que les remplacements au sein d'une même discipline reposent sur le volontariat des enseignants, il n'est pas légalement en mesure d'imposer un remplacement*
- *Sur l'impact des absences : le Proviseur fait confiance aux enseignant(e)s pour évaluer l'éventuel retard pris dans ses programmations et progressions. En l'occurrence des cours ont été rattrapés au troisième trimestre en fonction de l'évaluation des enseignant(e)s concerné(s).*

Question complémentaire des représentants des personnels :

Pourquoi ne pas embaucher un enseignant au moins à mi-temps afin de faire les remplacements comme ce qui existe déjà au primaire. Nous avons sur place une enseignante certifiée d'histoire qui fait déjà des remplacements et qui pourrait faire aussi le français dans les petites classes du collège, ou surveiller une activité proposée par les enseignants.

Réponse du Directeur Administratif et Financier - M. Christophe MONIER
Nous privilégions la constitution d'un vivier de vacataire plutôt que l'embauche d'un seul enseignant. Plusieurs vacataires permettent de répondre à plusieurs absences, alors qu'un seul enseignant ne remplace qu'un enseignant. Par ailleurs, l'embauche d'une seule personne ne résoudra pas le problème d'avoir recours à d'autres vacataires.

Question 4 : le calendrier scolaire 2024-2025

Serait-il possible de demander de revoir la décision de ne pas avoir les vacances de Pâques durant Songkran l'année prochaine?

Cette décision a été prise sans aucune considération pour les parents Thaï.

Les contrats thaïs ne donnent en effet que très peu de vacances et la majorité d'entre eux profitent de Songkran pour pouvoir prendre une ou deux semaines complètes de vacances.

Il s'agit souvent d'une des seules opportunités pour eux d'avoir des vacances avec leurs enfants. Il est extrêmement regrettable de vouloir la leur retirer.

Question liée : j'ai découvert à l'issue du dernier conseil d'établissement que Songkran avait été sorti des vacances de printemps pour l'année prochaine. Je ne comprends pas bien l'intérêt mais surtout je n'ai pas souvenir d'avoir été sollicitée sur ce sujet. J'aimerais savoir comment le vote des parents représentants a été effectué ? sur quelles bases ?

Réponse du Proviseur – M. Yvan SCHMITT, qui répond en deux temps :

Sur la décision de dissocier les fêtes de Songkran des vacances d'avril : le 3ème trimestre est très long avec 10 semaines de cours après les vacances de Songkran pour toutes les classes qui ne sont pas des classes à examen, c'est-à-dire toute l'école primaire (maternelle et élémentaire) et les classes de 6ème, 5ème et 4ème.

Le principe qui a prévalu est donc de permettre à toutes les familles de bénéficier des jours fériés de Songkran puis d'organiser les vacances ensuite afin de réduire la durée du 3ème trimestre.

Sur la prise de décision : au LFIB le processus d'élaboration du projet de calendrier dans le cadre d'une consultation généralisée aux personnels, parents et élèves est particulièrement avancé.

Une commission « calendrier scolaire » est réunie pour :

- *Rappeler les principes d'élaboration d'un calendrier et les différentes étapes de validation (IEN-Ambassade de France – AEFÉ)*
- *Etudier les différentes propositions préparées par le Direction*

Cette année une seule réunion a été nécessaire (le 13 décembre), une deuxième réunion était prévue mais n'a pas été nécessaire.

Les personnels ont tous été invités à exprimer individuellement leur avis.

Il semble donc qu'un processus de consultation plus avancé des parents soit à prévoir pour l'élaboration et la validation du calendrier 2025-2026.

Mme YENSUDCHAI rappelle l'idée de mettre en œuvre un Google Form afin de recueillir l'avis des parents, comme fait pour les personnels.

Question 6 : l'éducation affective et sexuelle

Parler de sexe sans le consentement des parents et des enfants est inapproprié vu leur jeune âge voire nous pourrions considérer cela comme la dépravation de nos enfants à quelles fins....???

Je considère cela comme une atteinte à leur intégrité morale et physique et m'y oppose fermement.

Aussi, si l'établissement décidait de le faire, je devrai en être informée et ferai à la place une activité dédiée à un enfant de son âge, pendant ce temps-là...

Je considère que c'est mon rôle de maman de préserver l'intégrité physique et morale de mon enfant et je n'ai pas à me justifier mais si jamais, pour votre information parler de sexe, engager une discussion sexuelle de façon non consentie à toute personne sans critère d'âge ou de sexe c'est de l'abus sexuel.

Réponse du Directeur du Primaire – M. Blaise FENART

Au primaire, tout comme au secondaire, l'éducation affective et sexuelle est cadrée par des textes clairs. Elle est inscrite dans la loi depuis 2001.

Pour la rentrée 2024 des projets de programmes sont sortis et devront être appliqués à la rentrée de la maternelle à la terminale. Ils sont très détaillés et les activités proposées sont en lien avec l'âge des élèves.

L'Éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui. L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées.

Au primaire :

À l'école élémentaire, à ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- *L'étude et le respect du corps ;*
- *Le respect de soi et des autres ;*
- *La notion d'intimité et de respect de la vie privée ;*

- Le droit à la sécurité et à la protection ;
- Les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- La description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- La reproduction des êtres vivants ;
- L'égalité entre les filles et les garçons ;
- La prévention des violences sexistes et sexuelles.

Au LFIB, notre psychologue scolaire, spécialisée pour les enfants et adolescents, intervient à différents niveaux. Le contenu est toujours adapté à la classe d'âge et discuté avec d'autres spécialistes de la petite enfance.

Les parents sont également informés avant chaque intervention.

En GS, par exemple, les enfants parleront du corps et de l'intimité. Pendant une heure, les élèves regardent une courte vidéo, débattent sur le respect du corps de l'autre, discutent autour d'albums adaptés à leur âge. Ils apprennent que certaines parties du corps sont privées et ne doivent pas être touchées par d'autres personnes. Cette séance a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'appropriation de leurs corps, d'apprendre aux plus petits à savoir dire "NON !" et également de leur montrer la manière de réagir et ce qu'ils doivent faire pour chercher de l'aide.

Réponse de la Provisure adjointe – Mme Chamila BALBOLIA pour le secondaire :

L'Education Affective et Sexuelle ne comprend pas que des séances sur la sexualité mais aussi l'égalité filles garçons et de manière générale elle doit amener à ce que les élèves se sentent bien dans leur vie dans un but commun qui est de bien vivre ensemble dans le respect des uns et des autres.

Ces séances doivent être construites et pensées à plusieurs. C'est pour cela qu'il faut au moins 2 intervenants car parfois on a des surprises et il faut pouvoir les gérer.

Les élèves ont tous un développement différent et les intervenants doivent veiller à ne pas aller au-delà de ce que les élèves peuvent comprendre ou entendre.

Au secondaire nous avons parfois des réactions face à l'identité de genre et à l'homosexualité mais pas sur des questions de sexualité pure.

Les programmes sont publics (site Eduscol) et font partie intégrante de la mission de l'Ecole.

M. REAUD, School Manager, précise que cela fait également partie intégrante dans le programme thaïlandais.

Question 7 : demande de création d'une politique de protection de l'enfance suite à des d'agressions sexuelles au LFIB

Le système de prévention et les mesures dont dispose l'école pour lutter contre les agressions sexuelles constituent un excellent travail, cependant, il existe une différence entre les stratégies et mesures de prévention et les mesures de crise. Dans les deux cas, le message doit toujours être adapté à l'âge des enfants, et aujourd'hui le message est plus que nécessaire.

Nous demandons une fois de plus à l'école de traiter ce problème de manière responsable et cohérente avec la gravité de la situation. Et nous demandons également que ça soit accompagné par des spécialistes expérimentés dans la prise en charge des abus sexuels.

C'est pourquoi je me permets une nouvelle fois de vous demander, parce que c'est aussi un devoir moral pour les enfants de l'école, d'aborder cette question de manière sérieuse, professionnelle et humaine dans les plus brefs délais. Le silence ne peut pas être la stratégie à suivre au sein de l'école avec les élèves, minimiser et considérer ce cas comme isolé n'est pas non plus la solution.

Il y a trop de lacunes au niveau institutionnel en termes de protection, c'est pourquoi nous demandons la création immédiate d'une politique de protection de l'enfance (Child Protection Policy), qui permette de définir les mécanismes et protocoles de prise en charge pour l'ensemble de la communauté scolaire et ses membres.

Réponse du Directeur du Primaire – M. Blaise FENART

Il existe déjà plusieurs chartes et protocole mis en place au LFIB :

- *Une charte de « pris en charge des élèves victimes d'agression sexuelle »*
- *Une charte de prévention du harcèlement*
- *Une charte de prévention du cyber-harcèlement.*

Nous travaillons actuellement à la rédaction d'une Charte globale de protection de l'enfance qui devrait être adoptée lors de la première réunion du Conseil d'établissement en octobre 2024.

L'objectif de cette charte est de donner en un seul document une vue d'ensemble sur toutes les actions et dispositifs mis en place au LFIB permettant de garantir la sécurité des élèves.

Elle inclut l'identification des référents et procédures de signalement, la formation de tous les personnels (vacataires compris), les aspects de RH (recrutement, vérification des casiers judiciaires), les actions de prévention, les protocoles spécifiques (harcèlement par exemple).

Nous avons prévu de présenter un texte aujourd'hui mais n'avons pas eu le temps de réaliser toutes les consultations nécessaires. Le projet sera donc présenté pour adoption lors de la première réunion du Conseil d'établissement à la rentrée 2024.

En réponse à la question de M. MAURY, il n'existe pas encore de Charte globale au niveau de l'AEFE.

Le représentant des parents revient sur le projet de Charte de protection de l'enfance en souhaitant que la rédaction de cette charte soit plus rapide de façon à s'assurer que les agressions sexuelles ne se produisent plus. D'autant plus que qu'après les événements impliquants Blue Jade en mars, une nouvelle agression a eu lieu lors du PROZAP football à Koh Samui.

Le projet de Charte de protection devra impérativement comprendre un volet « voyages scolaires ».

M. PLACE évoque la piste de recueil des casiers judiciaires ou à minima des pièces d'identité des intervenants et vacataires. Il informe également le souhait des parents d'être rassurés pour les derniers voyages scolaires de l'année.

Le Proviseur et le Directeur du Primaire expliquent, concernant la dernière atteinte à Koh Samui que la famille a été accompagnée par le LFIB (direction et psychologue scolaire) et par l'Ambassade de France dès que nous avons été informés. Le protocole interne du lycée a été respecté avec une communication rapide aux équipes pédagogiques concernées. L'identité de l'auteur présumé a été connue tardivement mais transmise dès que possible.

M. FENART explique que, pour tous les projets de classe organisés par le primaire au LFIB, les dossiers des intervenants sur place sont demandés avant le voyage avec l'identification et la vérification des compétences des intervenants.

Mme VALAYER rassure les parents quant au dispositif d'encadrement mis en place pour le prochain voyage à Phuket et que l'ensemble des vérifications sera fait avant le début du voyage. Elle précise néanmoins qu'il existe également des agressions sexuelles entre élèves, d'où l'importance de l'éducation affective et sexuelle.

Toutes les remarques exprimées lors de ce point, notamment celles relatives aux personnels des prestataires extérieurs seront retenues dans le chapitre "voyages scolaires" de notre future Charte de Protection de l'enfance.

Des questions ont été posées par les représentants des personnels

Question 8 : achat de billets d'avion pour les voyages scolaires :

Dans le cadre de voyages scolaires, un billet d'avion peut passer d'un tarif individuel de 7500 THB à un tarif de 19 900 THB lorsqu'il est acheté par une agence de voyage (le tarif groupe est plus cher), avec assurance annulation comprise. Ces tarifs peuvent compromettre un projet pédagogique ou léser les familles les plus modestes, certes non boursières mais ne pouvant se permettre de tels frais en plus des frais de scolarité. Peut-on envisager de proposer un achat de billets individuels (par exemple pour 15 élèves : il est possible d'acheter 9 billets en individuel, puis de réaliser un second achat de 6 billets en individuel) et de ne pas prendre toutes les assurances annulation ? Il faudrait alors préciser aux familles qu'en cas d'annulation du voyage, le billet ne pourrait pas être remboursé (demande d'engagement des familles).

Peut-on réfléchir à un accord avec une agence de voyage ? ne pourrait-on pas négocier avec une compagnie ou une agence ?

Aussi, ne serait-il pas souhaitable que tous les projets de sortie (différents PROZAP, en Thaïlande, etc.) soient votés au premier Conseil d'établissement afin d'anticiper les achats des billets ?

Qu'en est-il de la charte des voyages ?

Réponse du Directeur Administratif et Financier - M. Christophe MONIER

Nous privilégions en direct l'achat directement auprès des compagnies aériennes, quand ce n'est pas possible nous travaillons avec les agences de voyages agréées par celles-ci. On raisonne en voyage groupé, car c'est bien un groupe qui part et qui est déclaré auprès des autorités thaïlandaises. C'est le porteur de projet qui au final arrête le choix de la compagnie aérienne. Il faut bien se rendre compte que la gestion des voyages scolaires est extrêmement chronophage avec tout un tas de préoccupation à gérer (changement de date, d'horaires, validité des passeports), il est impossible d'avoir finalisé l'instruction de tous les voyages scolaires pour les présenter au premier conseil d'établissement. L'actualité récente nous a empêché de travailler sur la charte des voyages, ce projet sera repris avec l'arrivée de la nouvelle proviseure.

Question 9 : installations / aménagements

Nécessité d'assurer la jonction couverte entre les installations sportives et les vestiaires attenants. À l'heure actuelle, lors de précipitations intenses (phénomène récurrent), les élèves ne peuvent ni rejoindre ni quitter les vestiaires en cas de pluie.

Installation indispensable de systèmes de ventilation dans les blocs sanitaires et les vestiaires du gymnase ainsi que dans ceux du stade.

Nécessité de prévoir un ensemble de sanitaires dédiés au personnel adulte sur les infrastructures sportives.

Réponse du Directeur Administratif et Financier - M. Christophe MONIER

On travaille sur la pose de système de ventilation dans les blocs sanitaires et les vestiaires du gymnase. Les autres points seront à étudiés dans le cadre des prochains budgets.

Question 10 : ouverture d'un espace d'exposition (Arts plastiques)

Où en est la piste d'ouverture de cet espace au sein du CDI ? A-t-on prévu un budget pour l'année prochaine ?

Si la piste du CDI est inenvisageable, peut-on reconsidérer l'aménagement de la rotonde qui est un emplacement idéal entre le primaire et le secondaire ?

Réponse du School Manager – M. Isadore REAUD

Le projet d'aménagement d'un espace d'exposition Arts Plastiques au CDI avait pour condition le remplacement de tous les postes informatiques par des PC portables et un matériel permettant de les stocker. Nous n'avons pas pu intégrer cela au budget. Cette solution comporte également une contrainte de connexion soit via Wifi (sans accès au compte élève) ou soit filaire (accès au compte élève mais le poste reste à un endroit fixe).

L'alternative de la rotonde semble plus réalisable dans l'immédiat. Nous comptons de toute façon libérer cet espace de tous ses encombrants. La seule problématique restante à considérer est le manque de surveillance dans cet espace (actuellement un espace interdit aux élèves). Si la rotonde est privilégiée, nous pourrions nous pencher davantage sur ce problème d'ordre pratique.

En dehors du cadre des questions posées préalablement à la réunion, un représentant des parents d'élèves pose deux questions supplémentaires :

Question 11 : encadrement des voyages scolaires au regard de la réglementation locale

Le représentant des parents rappelle la problématique précédemment évoquée de l'encadrement des voyages scolaires avec nuitées et qui entraîne des absences d'enseignant(e)s et évoque notamment la réglementation locale qui prévoit la possibilité de confier la responsabilité de l'encadrement à un seul titulaire d'un permis d'enseigner aide d'autres adultes qui peuvent ne pas être des enseignants.

Réponse du School Manager – M. Isadore REAUD

M. REAUD connaît bien le texte évoqué qui en effet impose un minimum d'un enseignant pour 30 élèves avec d'autres accompagnateurs qui ne sont pas forcément des enseignants.

Dans la réalité et la pratique du LFIB nous souhaitons maintenir la pratique de l'encadrement par des enseignants, qui connaissent les élèves, savent les gérer et sont également choisis par apport au projet pédagogique qui a guidé l'organisation du voyage. Nous resterons donc sur le principe d'au moins un(e) enseignant(e) pour 15 élèves avec la contrainte d'avoir au moins une accompagnatrice dès qu'une élève fait partie du projet de voyage.

Plusieurs enseignants interviennent spontanément pour témoigner de la nécessité impérieuse d'un encadrement assuré par des enseignants (projets pédagogiques, responsabilités, gestion des élèves durant les activités et durant tous les temps du voyage (voyage, nuitées...)).

Question 12 : le calendrier du projet "LFIB 2032"

Le représentant des parents a repris des CR de réunions du Bureau avec les membres du Bureau de l'APE qui faisaient apparaître un calendrier prévisionnel prévoyant une prise de décision pour la fin de l'année 2023. Il mentionne également des communications annoncées dans le cadre de ce calendrier et constate une absence de communication.

Réponse du Proviseur – M. Yvan SCHMITT :

Le Proviseur confirme que le groupe de travail est bien activé mais n'a pas communiqué en absence d'éléments nouveaux. La direction et l'Ambassade de France privilégient toujours la piste du maintien sur le site actuel mais les propriétaires ne concrétisent pas à l'heure actuelle le renouvellement anticipé du bail que le LFIB souhaite. Les autres pistes sont toujours envisagées (achat d'un terrain puis construction) mais dans le cadre d'un nouveau calendrier qui repousse une prise de décision aux années 2025-2026.

Avant de clore la réunion, le Proviseur tient à remercier avec beaucoup de sincérité les participants au Conseil d'Établissement et tient à saluer et à rendre hommage à leur investissement.

Il tient en particulier à remercier les membres qui vont quitter le LFIB ou Bangkok :

M. Thomas SERENE (TB) vice-président du CVL qui va entreprendre des études d'ingénieur à ESILV, campus de Nantes.

M. Alexis RODET (TA) qui va entreprendre ses études supérieures à l'INSA de Lyon.

Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération de Coopération et d'Action Culturelle, qui a été d'un soutien sans faille pendant ces quatre dernières années et qui a systématiquement associé le LFIB à tous les projets de l'Ambassade auxquels pouvaient être associés nos élèves.

M. Thomas YVON, Conseiller Principal d'Éducation qui quitte le LFIB après 1 année de bons et loyaux services et qui retourne au lycée français de Shanghai ;

Le Proviseur quant à lui remercie l'ensemble des membres du Conseil d'établissement pour le travail constructif qui a pu être mené dans un dialogue respectueux pendant ces cinq années.

Il remercie en particulier les membres de l'équipe de direction pour l'esprit très positif et la solidarité sans cesse renouvelée dans lesquels se sont inscrits nos travaux.

M. Yvan SCHMITT annonce qu'il va prendre de nouvelles fonctions de chef d'établissement au sein du groupe René Descartes à Tunis (site d'Ariana), qui est un établissement partenaire de l'AEFE.

Mme Dalila MESSEGHEM, actuellement Provisure du lycée français à Ouagadougou (Burkina Faso), lui succèdera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

La Secrétaire
Chamila BALBOLIA
Provisure adjointe



Le Président
Yvan SCHMITT
Chef d'établissement

